



ALSTOM TRANSPORT

Saint Ouen le 15/06/2012

POUR UNE PRIME DE 2000€ POUR TOUS, SIGNEZ LA PETITION !

Avec une enveloppe de 2% pour l'augmentation des salaires cette année et une absence d'intéressement, **c'est une perte de pouvoir d'achat pour la très grande majorité des collègues¹ !**

Si le résultat d'exploitation est négatif sur Alstom Transport France, Alstom Transport monde est par contre bénéficiaire avec une marge opérationnelle de 5,1% et le groupe Alstom avec une marge opérationnelle de 7,1%.

Il faut en effet rappeler qu'Alstom Transport France avait décidé en février 2011 d'apporter une « aide commerciale » en « soutien à certaines sociétés sœurs », c'est-à-dire les filiales du secteur Transport aux USA, en Italie et en Allemagne, et que cette aide s'est élevée à 594 millions d'euros, soit un montant supérieur au déficit d'Alstom Transport France qui est de 577 millions d'euros !

La Direction générale a reconnu que le résultat négatif d'Alstom Transport France sur 2011-2012 n'était pas imputable aux salariés qui « ont beaucoup travaillé » !... Aussi a-t-elle annoncé aux organisations syndicales qu'elle comptait faire ... une avance de 500€ sur la prime d'intéressement de l'an prochain !

Ceci appelle plusieurs remarques :

1. ce montant est loin de compenser la baisse du montant total des primes d'intéressement et de participation comme le montre le tableau suivant :

	Intéressement	Participation	Total
Moyenne 2007 à 2011	2278 €	964 €	3242 €
Proposition Direction 2012	500 €	750 à 1200 €	1250 à 1700 €

Notons par contre qu'un dividende en hausse de 29% est prévu pour les actionnaires d'Alstom cette année !

2. Il s'agit d'une avance, ce qui signifie que ceux qui quitteront l'entreprise prochainement devront en rembourser une partie !
3. Enfin ce dispositif nécessite impérativement la signature d'un accord d'intéressement pour 2012/2013 ce qui retarde le versement de cette compensation à une date indéterminée.

FO Alstom Transport revendique logiquement :

1. Une compensation à hauteur de la perte, c'est-à-dire **2000€ et non pas 500€ ;**

¹ Rappelons que l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de 2,5% en 2011.

